



Le bon usage des services d'urgences

À quelques jours des vacances scolaires, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes rappelle l'importance de l'usage raisonné des services d'urgences

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de 79 services d'urgences dans des établissements publics et privés qui prennent en charge près de 2,5 millions de patients chaque année. De leur côté, les 13 Samu-centre 15 de la région traitent chaque année près de 1,86 million d'appels.

À quelques jours des vacances scolaires et des prochains départs, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes invite chacun à l'usage raisonné des services d'urgences dont la ressource médicale est précieuse et parfois en situation de fragilité, particulièrement durant les périodes de vacances.

79

services d'urgences en établissements publics et privés en Auvergne-Rhône-Alpes.

2 500 000

passages dans les services d'urgences de la région en 2017.

13

services d'aide médicale d'urgence (SAMU) – centre 15 en Auvergne-Rhône-Alpes.

1 863 600

appels traités par les 13 SAMU de la région en 2017

PRENDRE QUELQUES PRÉCAUTIONS AVANT UN DÉPART EN VACANCES

Les services d'urgences sont des services hospitaliers chargés d'accueillir et de prendre en charge les malades et les blessés graves qui se présentent ou sont amenés par les services de secours : service mobile d'urgence et de réanimation, pompiers, autres transports sanitaires... Se rendre aux urgences pour une consultation de médecine générale peut avoir pour conséquence une saturation de ces services, une attente très longue pour tous et surtout peut impacter la qualité de prise en charge des patients qui en auraient le plus besoin.

Avant votre départ en vacances, il est important d'anticiper vos besoins médicaux et de consulter en priorité votre médecin traitant ou les médecins de garde en dehors des heures d'ouverture des cabinets.

À titre d'exemple :

- renouvellement d'ordonnances pour vos traitements au long court,
- prescriptions de certaines vaccinations (selon les lieux de destination),
- prescription d'analyses biologiques ou radiologiques non urgentes,
- consultation en vue d'un certificat médical pour la pratique d'activités sportives durant vos vacances, etc.

RECOMMANDATIONS POUR LES VOYAGEURS

Il est important de prévoir ses vaccins plusieurs semaines ou mois avant son départ, notamment afin d'être sûr d'être protégé lorsque vous arriverez dans le pays concerné. Si ce n'est pas déjà fait, rapprochez-vous dès à présent votre médecin traitant ou d'un centre de vaccinations spécialisé pour faire le point sur les vaccinations dont vous avez besoin en fonction de votre destination et des conditions de séjour.

- Toutes les informations sont disponibles sur le site www.vaccination-info-service.fr
- Et dans cette rubrique : <http://vaccination-info-service.fr/La-vaccination-au-cours-de-la-vie/Recommandations-aux-voyageurs>